### Tarifs des prestations Immoliaison



Date d'application 20/12/2021

Secteurs: Malestroit, Caro, Tréal, Ruffiac, Réminiac, Peillac, Ploërmel, Loyal, taupont, La chapelle caro, Campénéac, saint-malo de beignon Maxent, Plélan le grand, paimpont, treffendel, Bréal sur monfort, Mordelle, Saint-Thurial Noyal- Châtillon sur seiche, Chartre de bretagne.

#### VENTE IMMOBILIÈRE :

PRIX NET VENDEUR	TARIFS DE RÉFÉRENCE HONORAIRES EN % (TTC)	
Jusqu'à 50 000 €	Montant forfaitaire de 3 990€	
De 50 001 - 70 000 €	9% (Avec un minimum de 4 990 €)	
De 70 001 - 100 000 €	8% (Avec un minimum de 5 500 €)	
De 100 001 - 140 000 €	7% (Avec un minimum de 6 000 €)	
De 140 001- 180 000 €	6% (Avec un minimum de 6 000 €)	
De 180 001 - 249 000 €	5% (Avec un minimum de 7 000 €)	
De 249 001 - 300 000 €	4% (Avec un minimum de 8 000 €)	
300 001 - 400 000 €	4% (Avec un minimum de 10 000 €)	
400 001 - 500 000 €	4% (Avec un minimum de 13 000 €)	
PLUS DE 50 000 €	3% (Avec un minimum de 18 000 €)	
MANDAT AVANTAGES	2% (Avec un minimum de 4 990 €)	

#### • VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL :

Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur) sur le prix net vendeur.

**De 0 à 300 000 €,** nos honoraires sont de 7 % HT, soit 8,4 % TTC.

Au-delà de 300 000 €, 3 % HT + 21 000 € HT.

Facturation minimale 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC.

**Exemple :** pour un bien à 250 000 €, honoraires à 21 000 € TTC pour un bien à 400 000 €, honoraires à 39 600 € TTC

## • LOCATION DE LOCAL À USAGE D'HABITATION, OU À USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :

# > Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du <u>locataire</u> :

Un mois de loyer hors charges dans la limite de ceux payés par le bailleur et de  $15 \in TTC/m^2$  pour les zones très tendues,  $13 \in TTC/m^2$  pour les zones tendues et  $11 \in TTC/m^2$  pour le reste du territoire (dont  $3 \in TTC/m^2$  pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

# > Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail, et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du <u>propriétaire</u> :

Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

### • LOCATION DE LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL :

Honoraires à la charge du preneur : 15 % HT du quittancement annuel (18 % TTC).

#### • MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE:

Honoraires à la charge de l'acquéreur sur le prix net vendeur :

Jusqu'à 50 000 €: 5 000 € TTC forfaitaires.

Au-delà: 4 % du prix + 3 000 € TTC forfaitaires.

#### • VENTE EN VIAGER:

15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur. Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins éventuellement l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation). Le pourcentage s'entend TTC sur le prix initial de mise en vente.

#### • AVIS DE VALEUR ÉCRIT :

180 € TTC à la charge du demandeur.





SARL C&M GESTION - CIMM GESTION 55 Avenue Jean Kuntzmann - 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN 490 072 337 RCS GRENOBLE - Capital social 8 000 € Carte professionnelle gestion immobilière CPI 3801 2016 000 010 069 délivrée par la CCI de l'Isère

Garantie Financière GALIAN Assurances - 89 Rue de la Boétie - 75008 PARIS
Association Nationale des Médiateurs (ANM) - 2 Rue de Colmar - 94300 VINCENNES
Tel. 04 28 700 499 - e-mail : gestion@cimm.com www.cimm.com

### TARIF DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE « CIMM GESTION »

HONORAIRES DE GESTION ANNUELS			
Honoraires De Gestion Courante	7 % HT	8,40 % TTC	
A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Des sommes encaissées		
HONORAIRES DE GESTION COMPLÉMENTAIRES			
Honoraires complémentaires A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure		
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50 € / heure	60€/heure	
Clôture de compte propriétaire	50 € / heure	60 € / heure	
		Forfait par lot	
The bloom and the same is de Baide A land following and a service of a size of a service.	38.33 € 46 €		
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)		par lot secondaire isolé	
	20,83€	25€	
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction,	Pour les travaux d'un montant supérieur à		
changement de distribution, etc)	600€	720€	
Définir les travaux à réaliser,  Passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans,  Commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires,  Prendre des photographies, requérir les plans cadastraux,  Demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5% HT soit 6 % TTC du montant des travaux TTC 2% HT soit 2,4 % TTC du montant des travaux TTC si présence de maître d'œuvre ou architecte		
En cas de sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure		
expertises). Suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	50 € / heure	60 € / heure	
HONORAIRES DE LOCATION POUR LES LOCATIONS DE LOCAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 06/07/1989			
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée À la charge du locataire dans la limite de ceux réglés par le propriétaire	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)		
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la Charge du propriétaire	Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée		
Honoraires d'entremise de de négociation	Forfait		
HUNDRAIRES D'ENTREMISE DE DE NEGOCIATION	200 € TTC		
Honoraires d'Avenant au bail	33% TTC du loyer mensuel hors charges		
HONORAIRES DE LOCATION POUR LE	S AUTRES BAUX		
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Forfait par lot : 90 € TTC		
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Forfait par lot : 90 € TTC		
Pour les locaux professionnels, industriels et commerciaux partager pour moitié entre le preneur et le propriétaire	18 % du quittancement annuel		
ASSURANCES			
GARANTIES LOYERS IMPAYÉS A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	% TTC du quittancement annuel		
Pack SÉRÉNITÉ : Pack CONFORT + Garantie des loyers impayés : protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.I.)	2,80 % TTC		
	Lot d'habitation		
Propriétaire Non Occupant (P.N.O) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	78.60 € TTC (moins de 250 m²) 131,60 € TTC (plus de 250 m²)		
MULTI RISQUES HABITATION (M.R.H.) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Sur consultation		
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			



Prestations de base



Prestations optionnelles